

Postulat Christine Chevalley et consorts – Partenariat public/privé dans la gestion de certaines tâches pénitentiaires : étudier des solutions de collaboration pérennes pour solutionner le manque de personnel

Texte déposé

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne Papilloud et consorts « Quelle politique carcérale pour le canton ? » et la réponse du Conseil d'Etat à la détermination Marc-Olivier Buffat — RCE 274 et RC 13_INT_173 — sont en cours d'étude au Grand Conseil.

Le rapport du Conseil d'Etat laisse clairement entrevoir une difficulté de recrutement dans le personnel pénitentiaire, qu'il s'agisse de l'encadrement des détenus, de la surveillance interne et externe de ceux-ci, voire encore dans la problématique relative aux transferts.

De l'avis du Conseil d'Etat, cette pénurie de personnel formé rendrait l'exécution de certaines missions difficiles, voire compromises ; tel serait le cas notamment de la possibilité d'ouvrir de nouveaux centres de détention, en particulier pour l'exécution des courtes peines (1 à 6 mois)

Indépendamment de l'avis que l'on peut donner à ces réponses, le récent article du quotidien *24 Heures* du samedi/dimanche 5 et 6 novembre 2016 fait état de la nécessité pour le Conseil d'Etat de recourir à des agents de sécurité privés pour renforcer la surveillance à la Colonie fermée des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO).

Face aux missions de plus en plus complexes qui sont dévolues à l'Etat en termes d'accueil pénitentiaire, d'exécution de peines et de renvois de délinquants étrangers, par exemple, il paraît désormais nécessaire d'entreprendre une étude approfondie qui permette de faire état de la possibilité de déléguer tout ou partie des tâches à des entreprises privées, ce qui permettrait de soulager la surcharge actuelle des employés pénitentiaires ainsi que de déléguer certaines tâches, qui ne paraissent pas être des tâches régaliennes de l'Etat à des entreprises privées.

Corollairement, le Conseil d'Etat est invité à examiner si et dans quelles mesures des collaborations intercantionales sont possibles, en particulier avec le canton voisin de Genève, qui connaît peu ou prou la même problématique.

En outre, le postulat 13_POS_053, déposé suite au refus de la seconde réponse à une observation de la Commission de gestion, qui appelait le Conseil d'Etat à agir pour revaloriser les métiers du service pénitentiaire, attend toujours une réponse du Conseil d'Etat.

En conclusion, le présent postulat demande au Conseil d'Etat un rapport sur les possibilités de partenariat public/privé pour externaliser certaines tâches liées à l'activité de surveillance ou de gestion pénitentiaire et les coûts générés par ce changement de fonctionnement.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Prénom Nom
et 26 cosignataires*

Développement

Mme Christine Chevalley (PLR) : — La situation des agents de détention, la pénurie du personnel, l'absence des collaborateurs pendant leur formation à Fribourg, l'anticipation pour l'engagement de personnel de réserve ou pour les futurs établissements sont des sujets qui préoccupent la Commission de gestion depuis plusieurs années. Je déclare ici mes intérêts : je suis membre de la sous-commission chargée du Département des institutions et de la sécurité.

Le rapport du Conseil d'Etat sur le fonctionnement du Service pénitentiaire (SPen) fait état des difficultés de recrutement. Un article de *24heures* d'il y a quelques temps expose la nécessité, pour le

Conseil d'Etat, de recourir à des agents de sécurité d'une entreprise privée pour renforcer la sécurité de la Colonie fermée des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO). Face aux missions de plus en plus complexes, serait-ce la solution que de déléguer certaines tâches — qui ne seraient pas forcément des tâches régaliennes — à des entreprises privées ? Voilà ce que demande ce postulat : un état des lieux de la situation actuelle et de ce qui pourrait être entrepris pour résoudre le problème. Je vous rappelle tout de même que la sécurité de nos établissements pénitentiaires est en jeu ; la surpopulation carcérale est importante et le risque est élevé. Des collaborations intercantionales seraient-elles possibles ? Quels seraient les coûts engendrés par une externalisation de certains services ?

Je vous remercie de soutenir ce postulat et je remercie Mme la conseillère d'Etat d'apporter des réponses. Je rappelle qu'un postulat émanant de la Commission de gestion traitant de la même problématique est en attente de réponse depuis 2013.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.